

Grenoble le 02 Juillet 2018

Monsieur René FORNEY
4 Chemin Montrigaud
38000 GRENOBLE

LRAR

DR/NC
DOS 208273
AFF FORNEY

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier recommandé du 28 juin.

Je vous indique que le Conseil de l'Ordre, dans sa séance plénière du 28 mai 2018, a décidé de ne plus vous désigner d'avocat inscrit au barreau de GRENOBLE.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

David ROGUET
Bâtonnier de l'Ordre

L

Grenoble le 25 octobre 2018

Monsieur René FORNEY
4 Chemin Montrigaud
38000 GRENOBLE

DR/SD
AFF FORNEY

Monsieur,

Votre correspondance du 22 octobre 2018.

Je crois vous avoir déjà répondu en vous indiquant que le Conseil de l'Ordre m'a demandé de ne plus vous désigner d'avocat.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

David ROGUET
Bâtonnier de l'Ordre



€ R.F.
LA POSTE
000,73
HU 418475

GRENOBLE
38
26-10-18
412 E0 004002
5124 382160

ECOPLI

Ordre des Avocats
GRENOBLE
45 rue Pierre Sémard
38000 GRENOBLE

ORDRE DES AVOCATS
AU
BARREAU DE GRENOBLE
CABINET DU BATONNIER

~~Jean-Yves~~ BALESTAS
Bâtonnier de l'Ordre
*Certifié apte au suivi des
procédures d'appel*

e.mail : maitre.balestas@orange.fr

Jean-Michel DETROYAT
Ancien Bâtonnier de l'Ordre

e.mail : maitre.detroyat@orange.fr

En collaboration avec :

David HUARD

Angie BILLEAU

Sophie DETROYAT
*Certifiée apte au suivi des
procédures d'appel*

Dorothee MARCHAL

Avocats

BALESTAS & DETROYAT
Avocats Associés

Monsieur René FORNEY
4, chemin Montrigaud
38000 GRENOBLE

www.trafic-justice.com

GRENOBLE, le 14 août 2012

Nos Réfs. : FORNEY René / RAYMOND Janine
20120070 – JYB//BP

Cher Monsieur,

Je reçois votre courrier du 3 août reçu le 6.

Je vous rappelle qu'aucun Avocat de GRENOBLE n'accepte aujourd'hui d'intervenir à vos côtés au titre de l'Aide Juridictionnelle.

En ma qualité de BATONNIER en exercice, je me suis donc auto désigné pour les besoins de la procédure mais bien sûr, je n'accepte aucune indemnité puisque c'est uniquement de par ma fonction que je vous assiste.

Vous m'indiquez vouloir relever appel de la décision rendue le 3 août 2012 par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.

J'accepte encore une fois comme je viens de vous l'indiquer d'être votre Conseil devant la Cour mais vous devez impérativement pour ce faire :

- enregistrer au bureau d'aide juridictionnelle du Palais de Justice un dossier complet utile à vous permettre d'obtenir l'aide juridictionnelle devant la Cour d'Appel
- me désigner en qualité de Conseil

Société Civile Professionnelle d'Avocats

6 pl. Robert Schuman 38000 GRENOBLE – 1^{er} étage (Tramway Ligne B – Palais de Justice)
TEL. 04.76.12.92.92 Fax 04.76.12.92.93 E.Mail : balestas-detroyat@wanadoo.fr
Cabinet secondaire : 3, rue Garagnol 38160 Saint-Marcellin – Tél. 04.76. 38. 34. 53
SCP membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.